



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PERIGUEUX  
Pôle Topographique de Gestion Cadastrale  
15, Rue du 26<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
24053 PERIGUEUX CEDEX  
☎ : 05 53 03 35 80 📠 : 05 53 03 36 40  
Réception sur rendez vous

**CONSERVATION CADASTRALE**  
**Tournée annuelle**

**AVIS**  
**AUX PROPRIETAIRES**  
**FONCIERS**

Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers sont informés que, pour effectuer les opérations de conservation cadastrale, Élise CIGANA, Géomètre Cadastre, circulera sur le territoire de la commune de

**CORNILLE**

dans la période du 23 mars 2021 au 3 septembre 2021 et peut être amenée à réaliser des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées.

Le présent avis est affiché par ordre du maire soussigné.

A CORNILLE , le 18 mars 2021



PERIGUEUX, le 18 mars 2021

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PERIGUEUX  
Pôle Topographique de Gestion Cadastrale  
15, Rue du 26ème Régiment d'Infanterie  
24053 PERIGUEUX CEDEX  
Tel: 05 53 03 35 80  
Mél : ptgc.240.perigueux@dgif.finances.gouv.fr  
Réception sur rendez vous

**MAIRIE DE CORNILLE**  
**Le Bourg**

**24750 CORNILLE**

**TOURNEE GENERALE  
DE CONSERVATION CADASTRALE**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que **Élise CIGANA**, Géomètre du Cadastre, se rendra dans votre commune dans la période

du 23 mars 2021 au 3 septembre 2021

pour procéder aux opérations de la tournée de conservation cadastrale concourant, notamment, à la mise à jour :

- des bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et des taxes annexes;
- du plan cadastral.

Vous trouverez sous ce pli une affiche destinée à aviser les propriétaires fonciers et les contribuables, accompagnée de l'arrêté préfectoral relatif à la tournée de conservation cadastrale. Je vous prie de les dupliquer afin de les faire placarder aux lieux accoutumés.

Je vous saurais gré de faire tenir prêtes les différentes pièces énumérées ci après:

- 1 - Le registre de demande de permis de construire, ainsi que les demandes elles même, adressées à la mairie depuis la précédente tournée générale.
- 2 - Les déclarations intéressant les impôts locaux et les actes, plans compris, touchant à la consistance de propriétés, que vous auriez pu recueillir directement.
- 3 - Les délibérations portant sur la désignation le numérotage ou la modification de la voirie communale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur,  
Eric TRIKI